

LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME
LE QUIZ ANNIVERSAIRE DE L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE

Où est le vrai texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme?
L'article 26b, sur l'éducation, a disparu (depuis 60 ans aujourd'hui) !
Saurez-vous le retrouver ?

A côté de lui se sont glissés un texte falsifié, un fragment de la déclaration des ministres européens à Bologne (juin 1999) et un propos du candidat Sarkozy.
Retrouvez-les et venez retirer

VOTRE CADEAU DE NOËL offert par l'Université Française : pour chaque
bonne réponse, une action cotée en Bourse du

Higher Education & Research French Ministry
(Fondation de la French University Connection, loi LRU)

A vous de jouer !

- A. L'éducation doit favoriser *l'employabilité* des individus et la *mise en concurrence* des chercheurs et des universités entre toutes les nations en vue *du développement et de l'innovation économique et financière* partout dans le monde.
- B. Partout, *l'efficacité* des civilisations se mesure à l'aune de leur rayonnement culturel vers les autres pays. Nous devons rechercher *une meilleure compétitivité du système* européen d'enseignement supérieur, pour qu'il exerce dans le monde entier un attrait à la hauteur de ses extraordinaires traditions culturelles et scientifiques.
- C. L'éducation doit viser au *plein épanouissement de la personnalité humaine* et au renforcement du *respect des droits de l'homme* et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser *la compréhension, la tolérance et l'amitié* entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
- D. Dans les universités, chacun choisira sa filière *mais l'Etat n'est pas obligé de financer* les filières (...). Vous avez le droit de faire de la littérature ancienne mais les universités auront davantage d'argent pour créer des filières dans l'informatique, dans les mathématiques, dans les sciences économiques. Le plaisir de la connaissance est formidable *mais l'Etat doit se préoccuper d'abord de la réussite professionnelle* des jeunes.